



PROGRAMME DE STAGES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS

Les renseignements suivants se trouvent également sur la page d'accueil de l'Assemblée législative à l'adresse www.gov.mb.ca/legislature avec un lien vers le Programme de stages.

OBJECTIFS

Le Programme de stages à l'Assemblée législative du Manitoba a été créé en 1985 par l'Assemblée législative du Manitoba. Il vise trois grands objectifs.

Le Programme permet d'abord aux diplômés des universités manitobaines et aux diplômés des autres universités qui sont résidents permanents du Manitoba d'acquérir une expérience de première main du processus législatif manitobain. En plus de contribuer directement au processus législatif, les stagiaires participent à une série de séminaires sur tous les aspects du fonctionnement du gouvernement.

Le Programme met également à la disposition des députés membres des partis politiques reconnus et représentés à l'Assemblée le savoir-faire de personnes compétentes et qualifiées afin de les aider à effectuer des recherches en matière de politiques et de les appuyer dans le travail à faire pour leur circonscription. Grâce à cette aide, les députés peuvent traiter plus efficacement des questions complexes et spécialisées. De plus, elle leur permet de déléguer des tâches aux stagiaires se rapportant notamment à leur circonscription, les laissant ainsi plus libres de traiter d'autres questions législatives.

À long terme, l'objectif du Programme est de former un certain nombre de jeunes Manitobains qui comprennent le fonctionnement du Cabinet, le système parlementaire et le travail des représentants élus. Il est important pour la société que nos chefs de file de demain possèdent de solides connaissances sur le rôle de l'Assemblée législative dans notre système politique.

RECRUTEMENT ET SÉLECTION

Les stagiaires sont recrutés par concours annoncé dans les universités manitobaines et dans les autres universités canadiennes. Les affiches du Programme sortent en décembre. On peut se procurer les formules de demande de participation auprès de la directrice des études du Programme ou en s'adressant aux doyens des facultés, au département des sciences politiques, ainsi qu'aux autres départements des universités manitobaines. La date limite pour présenter une demande de participation est le **14 février**. Des affiches et quelques demandes de participation sont aussi envoyées à d'autres universités canadiennes.

Le comité de sélection du Programme se compose de la directrice des études, d'un député de chaque parti politique représenté à l'Assemblée, de membres du corps professoral des universités manitobaines auxquelles n'appartient pas la directrice des études, de la greffière de l'Assemblée législative et d'un stagiaire actuellement en fonction. Tous les membres du comité de sélection reçoivent une copie de chaque demande de participation. Au moins 12 candidats sont retenus pour une entrevue, d'une durée de 30 à 35 minutes, qui a normalement lieu vers la fin de mars ou le début d'avril. Les candidats choisis sont informés peu de temps après les entrevues. Six stagiaires sont choisis chaque année.

Les candidats devraient :






1. au moment de commencer l'année de stage, posséder un diplôme universitaire, peu importe la discipline, et avoir un excellent dossier scolaire;
2. avoir la capacité de bien communiquer en anglais à l'oral et à l'écrit; la connaissance du français oral et écrit constitue un atout certain;
3. avoir la capacité de mener des recherches de manière autonome et de rédiger des rapports; les candidats convoqués à l'entrevue devront rédiger un court texte après l'entrevue;

4. être en mesure de prouver leur participation à des activités parascolaires.

Le choix des stagiaires reposera sur plusieurs critères :

- o maturité du candidat;
- o capacité à bien travailler dans un groupe et volonté de donner la priorité à ses responsabilités professionnelles plutôt qu'à ses responsabilités personnelles;
- o capacité évidente à faire preuve de raisonnement créatif dans la résolution de problèmes;
- o initiative et capacité à travailler de manière autonome;
- o tact et discrétion;
- o engagement envers la composante scolaire du programme.

Pour poser leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants en sept exemplaires (y compris l'original) :

-  une demande de participation dûment remplie;
-  un exposé d'au plus 250 mots expliquant leur intérêt pour le poste;
-  trois lettres de référence de la part de professeurs;
-  des copies de leurs relevés de notes universitaires;
-  un curriculum vitæ d'une page.

Voici les points à prendre en considération pour la préparation des demandes :

- Par excellence académique, on entend un excellent dossier scolaire étayé de relevés de notes et de lettres de référence.
- Les lettres de référence doivent provenir de professeurs qui peuvent témoigner de la qualité du travail universitaire des candidats et de leur aptitude pour le travail de stagiaire à l'Assemblée.
- Dans leur exposé, les candidats doivent indiquer pourquoi ils désirent participer au Programme, comment leur formation peut être utile, ce qu'ils pensent contribuer au Programme et ce qu'ils espèrent en tirer.
- Il y va de l'intérêt des candidats à démontrer, au moyen de leurs relevés de notes, de lettres de référence et de leur exposé, leurs connaissances et leurs intérêts en ce qui concerne le Manitoba.
- Les candidats doivent comprendre que le succès du Programme dépend de leur comportement, de leur rendement et de leur discrétion. Le comité de sélection tiendra compte des qualités personnelles des candidats, notamment la maturité, le jugement, le sens des responsabilités, l'initiative et la capacité de respecter le caractère confidentiel du travail.

Pour les candidats étudiant à l'extérieur de la province, les entrevues auront lieu par Skype.

DURÉE DU PROGRAMME ET RÉTRIBUTION DES STAGIAIRES

Les stagiaires sont engagés par contrat d'une durée de dix mois qui va du début de septembre jusqu'à la fin de juin de l'année suivante.

Chaque stagiaire reçoit une allocation de 1 488,43 \$ toutes les deux semaines (avant les retenues).

De plus, les stagiaires participent à des voyages d'études tous frais payés à deux assemblées législatives à l'échelle fédérale, provinciale ou territoriale, selon les dispositions prises chaque année. Ces voyages font partie du Programme de stages de l'Assemblée.

AFFECTATION AUX CAUCUS ET FONCTIONS DES STAGIAIRES

Les stagiaires sont des employés de l'Assemblée législative et sont affectés aux caucus des partis politiques reconnus. Chaque stagiaire passe l'année entière avec le caucus auquel on l'a affecté au début de l'année.

Le stage équivaut à un poste à plein temps au sein du personnel de l'Assemblée législative. Tous les jours, les stagiaires reçoivent des directives et du travail du directeur de recherche de leurs caucus respectifs et de députés. Pendant la durée de leur contrat, les stagiaires doivent s'attendre à exécuter un large éventail de tâches pour le compte des députés (par exemple, entreprendre des projets de recherche à long et à court terme; formuler des questions pour la période des questions après avoir fait la recherche préparatoire; étudier un grand nombre de sujets et rédiger des documents d'information; s'occuper de questions se rapportant à la circonscription; rédiger des ébauches de lettres ainsi que des notes pour des allocutions et des vœux; organiser des réunions et y assister; lire et découper des articles de journaux; prendre des notes pendant les réunions et s'occuper d'un certain nombre de tâches routinières de bureau). Pendant la session, les stagiaires doivent s'attendre à être particulièrement occupés et à travailler de longues heures.

FORMATION THÉORIQUE

La formation théorique se compose de cinq éléments :

1. **Période d'initiation** - Une première série de rencontres a lieu au début de septembre avec la directrice des études, la greffière de l'Assemblée législative du Manitoba, des députés et des hauts fonctionnaires; ces rencontres initient les stagiaires aux principes et au fonctionnement de l'Assemblée législative.
2. **Séminaires** - Des séminaires sont organisés, idéalement chaque semaine ou toutes les deux semaines à heure fixe tout au long du stage, avec la participation de membres importants du milieu politique, du gouvernement, des affaires, de la collectivité et du secteur sans but lucratif.
3. **Visites du Parlement et d'autres assemblées législatives** – Elles ont habituellement lieu en fin d'hiver ou au début du printemps. Les voyages d'études ont pour objet de familiariser les stagiaires avec les rouages parlementaires mis en place à l'échelon national et provincial. Dans le cadre de ces visites, on organise des séminaires et des rencontres avec des membres importants du milieu politique et du gouvernement, des dirigeants parlementaires, des journalistes, des universitaires et d'autres stagiaires.
4. **Mémoire de recherche** - Chaque stagiaire doit rédiger un mémoire de recherche pendant son stage. Ce mémoire doit porter sur un aspect de la politique publique du Manitoba. Les mémoires de recherche seront mis à la disposition des caucus des partis et déposés dans la salle de la Bibliothèque de l'Assemblée législative.
5. **Évaluation** - Chaque stagiaire devra remettre à la fin de l'année une évaluation sur le Programme. Dans cette évaluation, il indiquera les avantages et les inconvénients du Programme, les bénéfices qu'il en a retirés et les changements qu'il recommanderait afin de l'améliorer.

ANCIENS STAGIAIRES

Des diplômés du Programme ont poursuivi des études en histoire, en droit, en sciences politiques, en administration publique et en économie. D'autres font carrière en journalisme, en droit, dans la fonction publique, dans le monde des affaires et à l'Assemblée législative. La greffière actuelle de l'Assemblée législative est une ancienne stagiaire, tout comme deux députés actuellement en fonction. Le Programme de stages à l'Assemblée législative fournit aux jeunes Manitobains une expérience éducative unique et permet aux députés de profiter des services d'assistants à la recherche compétents et professionnels. De temps à autre, certaines activités sont organisées afin de reconnaître le travail des anciens stagiaires et des stagiaires actuels.